

Préavis municipal no 95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Laurent BACHELARD	1 ^{er} membre
René BARIONI	Rapporteur
Katia ANNEN	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	
Isabelle WEGMANN	

s'est réunie les 8, 15 et 29 février 2016.

Excusés : Claudine Bovet, Regina Bovet et Christian Vernex le 8 février

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 15 février.

Préambule

Les raisons qui président à la nécessité d'effectuer les travaux mentionnés dans ce préavis (p.1) ont paru suffisamment étayées aux yeux de la COFIN pour ne pas remettre en question la nécessité d'entreprendre l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.

Bien que liés en grande partie à des aspects techniques, la COFIN s'est notamment penchée sur les éléments ayant une incidence financière.

Coût des travaux et subventions

Pour la partie « énergie / chauffage », le coût des travaux (p. 7 et 8 du préavis) a été déterminé sur la base de calculs effectués par un bureau d'ingénieur, alors que la partie « génie civil » a été établie par le service technique de la commune.

Lorsque le Conseil communal aura validé le préavis, une procédure d'appel d'offres selon la loi des marchés publics sera lancée. Une telle procédure garantit un bon rapport qualité/prix et va dans le sens d'une utilisation adéquate des ressources.

Préavis municipal no 95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.

Rapport de la commission des finances

Le prélèvement de CHF 285'000.- sur le compte 822.3656.10 *Subvention efficacité énergétique – propre usage* correspond à 30% du montant disponible au 1^{er} janvier 2015 (CHF 923'620.43). La politique de la municipalité n'étant pas de thésauriser, un prélèvement se justifie d'autant plus que ce compte va être alimenté par une nouvelle somme d'environ CHF 250'000.- en 2015. Pour déterminer le montant à prélever, la municipalité a tenu compte des subventions qu'elle s'apprête à octroyer aux privés cette année et des futurs projets qui seront soutenus par ce fonds.

En outre, une subvention cantonale de CHF 35'000.- participera également à une diminution des coûts.

Combustible

Il est intéressant de souligner que le prix du bois n'est calculé ni au poids, ni au stère, mais en fonction des KW/h effectivement produits. Ainsi, un bois de bonne qualité coûtera plus cher qu'un bois encore vert ou à faible pouvoir calorifique.

En se procurant du bois de la région via la société AGEFOR, la commune limite, par la même occasion, les frais de transport. Par contre, il n'y aura pas de bois en provenance de notre commune.

Capteurs solaires thermiques

En plus de ce qui figure dans le préavis, la COFIN a voulu connaître les montants supplémentaires en cas d'installation de capteurs solaires thermiques, et ce dans deux cas de figure : a) pour la production d'eau chaude sanitaire et b) pour préchauffer l'eau du chauffage.

- a) Pour la production d'eau chaude sanitaire uniquement : le coût supplémentaire de l'installation s'élèverait à CHF 25'925.-. Sachant que, selon le préavis, les charges d'exploitation annuelles se monteront à CHF 28'560.- et qu'elles atteindraient CHF 27'840.- avec le solaire, on ne pourrait économiser que CHF 700.-/an, car la consommation d'eau chaude sanitaire est faible pour les bâtiments concernés.

Il faudrait dès lors compter environ 35 ans pour amortir le coût supplémentaire, soit un temps plus long que la durée de l'amortissement normal de l'ensemble des travaux (30 ans).

- b) Pour préchauffer l'eau du chauffage (basse température) : le coût d'une telle installation avoisinerait les CHF 700'000.-. En effet, il s'agirait de renforcer la toiture du bâtiment (CHF 150'000.-) et de refaire l'étanchéité (CHF 60'000.-). D'autre part, une production d'eau chaude à basse température nécessite une bonne isolation du bâtiment, ce qui n'est pas le cas ici. Quant à l'installation elle-même, il faudrait compter environ CHF 500'000.-. Ainsi, une telle solution ne semble financièrement guère viable.

Amortissement

La COFIN est convaincue que la relation entre coûts et utilité est d'autant plus favorable que l'économie annuelle prévue de CHF 15'000.- par rapport à la situation actuelle permet à elle seule de couvrir le 90% de l'amortissement de l'emprunt sur 30 ans.

Préavis municipal no 95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.

Rapport de la commission des finances

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

- vu - le préavis municipal no 95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide


- I. - d'accorder le crédit de CHF 785'000.- et d'autoriser la commune à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la municipalité à prélever le somme de CHF 285'000.- sur le compte 822.3656.10 « subvention efficacité énergétique – propre usage » ;
- III. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 500'000.-.

Préavis municipal no 95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.

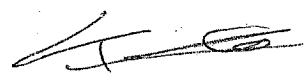
Rapport de la commission des finances



Laurent BACHELARD
1^{er} membre



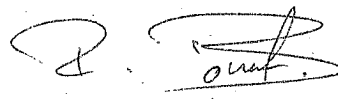
René BARIONI
Rapporteur



Katia ANNEN



Claudine BOVET

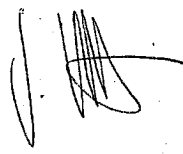


Regina BOVET




Valérie CORNAZ-ROVELLI

Christian VERNEX



Jeannette WEBER



Isabelle WEGMANN